



COMMUNIQUE DE PRESSE

LCL propose l'Assurance Tous Portables

Paris, le 9 avril 2009 – LCL est la première banque à proposer une assurance couvrant l'ensemble des appareils électroniques nomades du foyer.

Dans un contexte où les modes de vie des consommateurs sont de plus en plus nomades et où les besoins d'assurance en matière d'appareils électroniques mobiles ne sont couverts que partiellement, LCL lance **Assurance Tous Portables*** : une offre complète, économique et unique destinées aux clients équipés d'appareils électroniques portatifs (téléphone portable, ordinateur portable, Baladeur MP3/MP4, appareil photos numérique, caméscope numérique, lecteur DVD portable, etc.)

Cette assurance vise à couvrir dans le monde entier le vol à l'extérieur du domicile, l'utilisation frauduleuse du téléphone portable et les dommages matériels accidentels de l'ensemble des appareils électroniques nomades de ses clients.

LCL propose deux formules au choix :

- Une formule complète garantissant tous les appareils électroniques nomades du client et de son foyer **pour seulement 7 € TTC / mois**
- Une formule couvrant tous les appareils électroniques nomades du client et de sa famille à l'exception des ordinateurs portables **pour seulement 5 € TTC / mois**

Avec Assurance Tous Portables, LCL innove en proposant une offre utile et unique :

- Un contrat qui procède au remplacement à neuf de l'appareil volé ou endommagé,
- Une offre qui couvre l'intégralité des appareils électroniques nomades de moins de 5 ans,
- Une assurance prenant en compte tous les appareils du foyer acquis avant ou après l'adhésion,
- Un contrat ne nécessitant pas la désignation préalable des appareils,
- Un service de livraison de l'appareil de remplacement directement au domicile de l'assuré.

Le « plus conseil » de cette assurance réside dans la mise en place d'une cellule experte en nouvelles technologies dédiée à l'accompagnement des souscripteurs ayant déclaré un sinistre. Ces experts se donnent pour mission de conseiller et d'accompagner le client dans le choix de son appareil de remplacement. Pour le remplacement des téléphones portables, un site Internet spécifique est également proposé pour que l'assuré puisse avoir le libre choix du téléphone portable qui lui correspond le mieux.

Contacts presse : Olivier TASSAIN
☎ 01.42.95.54.77
✉ 01.42.95.50.49
olivier.tassain@lcl.fr

Arnaud LOUBIER
☎ 01.42.95.39.97
✉ 01.42.95.50.49
arnaud.loubier@lcl.fr

Plus d'info :
<http://www.lcl.com>



Il n'existe aucune franchise restant à la charge du client et le seuil d'intervention est fixé à 25 € par sinistre. Le montant maximal par année d'adhésion de la garantie s'élève à 400 € pour le téléphone portable (dont 250 € au titre de la garantie utilisation frauduleuse) et à 1 800 € pour les autres appareils électroniques portables dans la limite de deux sinistres ou de quatre appareils portables par année d'adhésion.

Cette offre sera commercialisée dans les agences LCL à compter du 6 mai 2009.



PARTICULIERS

ASSURANCE TOUS PORTABLES

**Sortez, bougez.
Vos appareils
numériques
sont assurés!**



DEMANDEZ PLUS À VOTRE ARGENT

* Contrat assuré par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances – SA au capital de 227 443 500 euros entièrement libéré – Siège social 8/10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris

A propos de LCL :

Depuis son rapprochement avec le Groupe Crédit Agricole SA en 2003, le périmètre d'activités de LCL, réseau national de banque de détail, est axé sur le marché des particuliers, des professionnels, des entreprises et la Banque privée.

LCL, c'est aujourd'hui 21.700 salariés et 2.057 implantations commerciales au service de 6.000.000 de clients particuliers, 320.000 clients professionnels et 26.000 clients entreprises.

Contacts presse : Olivier TASSAIN
☎ 01.42.95.54.77
✉ 01.42.95.50.49
olivier.tassain@lcl.fr

Arnaud LOUBIER
☎ 01.42.95.39.97
✉ 01.42.95.50.49
arnaud.loubier@lcl.fr

Plus d'info :
<http://www.lcl.com>